



TOUTES ET TOUS, FONCTIONNAIRES, NON-TITULAIRES, ACTIFS ET RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE !

LE 9 AVRIL 2015

FAISONS GREVE ET MANIFESTONS POUR IMPOSER D'AUTRES CHOIX !

REUNION DU COMITE TECHNIQUE PLACE AUPRES DU DIRECTEUR GENERAL DE LA GENDARMERIE NATIONALE MARS 2015

ORDRE DU JOUR

I - Points soumis à avis :

- 1.1 - Approbation du procès-verbal du CTS du 15 octobre 2014.
- 1.2 - Règlement intérieur du comité technique de la gendarmerie nationale
- 1.3 - Texte relatif à la réorganisation du STSI²
- 1.4 - Texte balai relatif aux primes de restructuration (PRS)
- 1.5 - Modification de règlements intérieurs relatifs à l'organisation du temps de travail des personnels civils en gendarmerie nationale.

II - Communications :

Points inscrits par l'administration

- 2.1 - Transferts croisés entre la STSI² et le SAELSI
- 2.2 - Sécurité et santé au travail dans les CSAG.

Déclaration Liminaire CGT - FNTE Comité Technique Gendarmerie du 12 mars 2015

Dans un contexte de mutualisation et de restructuration voulu par l'Administration, et engagé par le Ministère de l'Intérieur, dans l'attente, sans aucune visibilité, du déploiement du regroupement des régions, ce climat anxiogène pour les agents, qu'ils soient civils ou militaires, est la résultante d'une réforme faite avec une précipitation certaine. Cette précipitation, faute d'un dialogue social optimal n'a pas permis une évolution efficace et parfois même cohérente. La mise en place des SGAMI en est la matérialisation probante. Ainsi, les élus CGT, garant d'un service public de qualité et efficace, souhaitent et s'engagent dans une volonté de dialogue social pertinent afin d'être force de proposition pour accompagner les évolutions engagées par la gendarmerie nationale.

C'est pourquoi, comme nous l'avons indiqué au Directeur général, le général Favier, mais aussi le général Molowa, lors de notre bilatérale préparatoire de ce comité technique, nous souhaitons être systématiquement consultés au préalable et de façon suffisamment anticipée, pour éviter les décisions hâtives qui peuvent avoir des conséquences lourdes sur les personnels mais aussi sur les unités de gendarmerie de terrain et le service qu'elles doivent rendre à la population sur l'ensemble du territoire. Par conséquent, en laissant le temps nécessaire à la mise en place de la réforme, seule une démarche constructive permettra d'atteindre l'efficacité recherchée et apaisera le climat qui se dégrade.

En outre, cette démarche participative permettra d'instaurer la confiance nécessaire entre les différentes parties prenantes et ce afin de préserver l'intérêt et l'équité des personnels quel que soit leur statut. Dans un contexte général morose, après les réformes successives subies par les personnels, au niveau national ou localement, avec les restructurations, le non-remplacement des fonctionnaires, les baisses d'effectifs pour que les agents soient mieux payés, le constant et pourtant :

- le gel du point d'indice depuis 2010 et au moins jusqu'en 2017,
- le plafonnement des primes,
- la baisse des crédits formation notamment pour le droit individuel à la formation,
- la liste pourrait-être encore longue.

Ainsi, le bien-être au travail, apporté par un climat serein et la capacité, pour les agents, de se projeter dans l'avenir, tant au niveau professionnel que familial, est un minimum voire même un besoin essentiel. Pour conclure, ce mandat s'ouvre avec des perspectives sensibles et des enjeux majeurs pour l'ensemble des personnels mais aussi pour le service public.

C'est pourquoi, en tant que représentants du personnel, les élus CGT, souhaitent être pleinement concertés pour optimiser la réforme afin de préserver les intérêts de chacun des personnels quel que soit leur statut, afin de garantir, dans le climat actuel, un service public de qualité, essentiel pour l'intérêt général.

Compte-rendu du CT Gendarmerie du 12/03/15

Les représentants des organisations syndicales ont lu leur déclaration liminaire qui était essentiellement axées sur les réorganisations à venir.

Le Major-général a ensuite pris la parole pour resituer le contexte et insister sur 2 points :

- La réforme territoriale n'a pas de définition concrète à ce jour mais un échelon territorial de proximité sera maintenu pour des raisons de service. (La gestion des ressources humaines nécessite cette proximité. Le soutien peut quant à lui être mutualisé fonctionnellement au détriment du géographique)
- La nécessité de la GN de maintenir et développer une attractivité pour les personnels civils. Attractivité dans le recrutement grâce notamment à des possibilités de déroulement de carrière adaptée au potentiel et aux choix de chacun.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre

7 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

Aucune remarque n'a été faite

Règlement intérieur du comité technique de la GN

9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Les OS ont insisté sur le fait que les suppléants devaient être convoqués pour que leurs frais de missions soient pris en compte par l'Administration. Ce point est donc acté même si il ne sera pas retranscrit dans le règlement intérieur.



Texte relatif à la réorganisation de la DGGN

1 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions

Seule la CGT a voté pour.

Une présentation technique de l'intérêt et la rationalité de la réorganisation du ST(SI) ², avec une fusion PN/GN, a été faite par le GCA Pappalardo. Un expert FO a présenté les différents inconvénients, pour les personnels, de cette réforme. L'UNSA a ensuite enchaîné sur d'autres points. La CGT a ensuite pris la parole pour signifier que cette réforme était sans doute utile et réfléchie avec la mise en place d'un groupe de travail. Toutefois, la démarche n'était pas la bonne. En effet, les partenaires sociaux n'ont pas tous été consultés, dont la CGT, et de même cette réforme, menée dans la précipitation n'est peut-être pas optimale. A l'avenir, il sera bon de réformer dans des délais moins contraints, avec les partenaires sociaux, qui seront à même d'apporter une réelle plus-value pour les personnels et donc pour l'Administration.

Texte balai relatif aux primes de restructuration (PRS)

9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Pas de remarque apportée

Modification des règlements intérieurs relatifs à l'organisation du temps de travail des personnels civils en GN

Martinique

8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

Le vote a déjà été fait l'année dernière mais avec une erreur de document.

Guadeloupe

9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Pas de remarque même si le document a été communiqué seulement 3 jours avant le CT.

Par ailleurs ont été exposés, pour information, les points sur

Les transferts croisés entre le STSI² et le SAELSI

Seul un commentaire des documents fournis a été fait. Ce point reprenait le point précédant sur la réorganisation de la DGGN. Ainsi aucune remarque particulière n'a été formulée.

La sécurité et santé au travail dans les CSAG

La question de la perte de proximité pour les personnels a été un point soulevé par les OS.

Un point inquiétant pour les conditions de travail des personnels. Questions diverses :

Communication de la convention relative à la mise en œuvre des personnels relevant des corps de la PN affectés au ST(SI)² et au SAELSI.

SUJET SUITE DU COMPTE RENDU D'AMBIANCE DU COMMANDEMENT DES ECOLES

OBJET : Compte rendu d'ambiance du commandement des écoles

REFERENCES : - Note express N° 539366 GEND/DPMGN/SDPRH/B2A du 31 juillet 2012
- Message NMR 99426 GEND/DPMGN/SDPRH/B2A du 21 décembre 2013

Pour faire suite au compte-rendu d'ambiance du commandement des écoles du 27 février 2015, le conseiller concertation du CEGN met en évidence l'amélioration de la communication et la concertation menées par la gendarmerie.

Toutefois, la CGT-FNTE ne peut accepter les propos rapportés sur les conditions de travail de la page 4.

Les représentants CGT-FNTE ont fortement insisté sur ces points lors de leur rencontre avec le général Favier en janvier et lors du 1er comité technique de la nouvelle mandature.

Cette communication doit cependant encore être amplifiée pour établir une réelle concertation pour une avancée pour les personnels civils et la gendarmerie.

« Les transformations de postes et la territorialisation du soutien ne sont pas toujours comprises par la communauté militaire gendarmique. (...) L'affectation de personnels civils à des postes clefs pose des difficultés. Souvent ces derniers ne connaissent pas ou méconnaissent les règles de fonctionnement de l'Institution et donnent aux militaires le sentiment de ne pas vouloir s'adapter aux contraintes de leur nouvel environnement. (...) De surcroît, la transformation des postes de militaires en postes civils ne convainc pas et inquiète les militaires du CSTAGN. La volonté de civilianisation de tous les postes considérés comme soutien a ses limites au sein des écoles.»

En effet, dans le contexte de crise que l'ensemble des personnels rencontre, d'austérité mené par les gouvernements depuis plusieurs années, le **service public est attaqué**.

Les agents, quel que soit le statut, civil ou militaire, **subissent ces attaques**.

Le projet de territorialisation de l'Administration en est un exemple flagrant. La cohérence de cette réforme annoncée n'est pas, comme le font remonter les militaires du CSTAGN, adapté au soutien de proximité exigé par les attributions des unités de gendarmerie.

De même, les personnels insuffisamment formés, faute de crédits formation et par manque de personnels, ne peuvent remplir efficacement leurs missions nécessaires aux militaires de terrain.

En tout état de cause, **Il n'est pas acceptable que les statuts soient opposés**.

La transformation des postes de militaire est une directive ministérielle que la GN doit mettre en œuvre.

C'est pourquoi, cette opposition entre statut est stérile et ne peut que ranimer des tensions latentes au climat actuel.

Une fois de plus, la réforme territoriale imposée par les gouvernements successifs n'est pas adaptée et est engagée sans aucune concertation. Cette concertation est pourtant essentielle à une réforme cohérente et adaptée en fonction des compétences de chacun et ce afin de répondre efficacement à l'intérêt général.



Vos représentants CGT CT GENDARMERIE

- Titulaire : MONSIEUR Aurélien André, ATT (BBA RGAUV)

- Suppléant : Monsieur Jean-Luc Cheze, OEVII (SIE BBS EG TULLE)



Bulletin de syndicalisation ou de contact



Nom : Prénom :
Adresse :
Ville : Code Postal :
Téléphone : Mail :
Etablissement :

A remettre à un délégué CGT ou à renvoyer à la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT, 263 rue de Paris-Case 541 93515 Montreuil Cedex.